



Le Mercredi 5 mai 2010

Jean-Marie CAVADA, rapporteur pour le groupe PPE sur le rapport Europeana se félicite du vote ce mercredi 5 mai en session plénière de la résolution alternative sur Europeana qu'il a initiée.

Europeana, portail gratuit pour les internautes, accessible depuis internet, met en commun sous forme numérique les patrimoines culturels européens et transnationaux, des œuvres contenues dans les bibliothèques nationales, les musées, les archives, les institutions culturelles et universitaires des 27 Etats membres.

Pour Jean-Marie Cavada, le portail Europeana se doit d'être un modèle européen, une alternative à Google, une référence culturelle européenne et un site qui sera le gardien du patrimoine culturel européen, il doit donc répondre à tous les critères d'exigence que l'Europe est en droit d'en attendre.

C'est la raison pour laquelle, Jean-Marie Cavada a souhaité modifier le contenu du texte lors des négociations sur le projet de rapport en commission Culture.

Soutenu unanimement par le groupe PPE et avec l'appui de trois autres groupes politiques (S&D, ADLE et VERTS), il a pu revenir sur deux paragraphes qui auraient eu des conséquences dommageables sur l'ensemble du rapport.

Ces paragraphes permettaient à tous les européens d'échanger librement et sans aucun contrôle sur ce portail et il ne pouvait être question, du point de vue de Jean-Marie Cavada, de laisser les internautes intervenir voire modifier le contenu mis en ligne sur la bibliothèque numérique.

Jean-Marie Cavada s'était clairement exprimé sur ce sujet et s'est donc opposé à ce qu'Europeana devienne un blog ou une sorte de "Wikipédia".

Europeana répond aujourd'hui aux principaux objectifs qui étaient fixés : constituer un véritable outil de démocratisation de la culture, protéger et conserver notre patrimoine culturel européen tout en préservant le droit d'auteur.

Contact Presse

Julie Messier

06 19 57 90 81

juliemessier@jeanmariecavada.eu

www.jeanmariecavada.eu